

Ministry of Education

Teaching Policy and Standards Branch
13th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2
Tel.: 416-325-7744
Fax.: 416-325-7019
TTY: 416-325-3408

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des
normes en matière d'enseignement
13e étage, Édifice Mowat
900 Rue Bay
Toronto ON M7A 1L2
Tél.: 416-325-7744
Télééc.: 416-325-7019
TTY: 416-325-3408

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation, conseils scolaires de district
Directrice, Direction des écoles provinciales

EXPÉDITEUR : Paul Anthony, directeur
Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement

DATE : Le 5 octobre 2009

OBJET : **Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant – 2010-2011**

Le ministère de l'Éducation est fier d'annoncer le Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (PALPE) pour l'année scolaire 2010-2011.

Le PALPE est un programme axé sur des projets et destiné au personnel enseignant chevronné titulaire de classe. En voici les trois objectifs :

- appuyer les enseignantes et enseignants chevronnés qui entreprennent un projet autonome de perfectionnement professionnel avancé en vue d'améliorer l'apprentissage et le développement des élèves;
- développer les compétences en leadership des titulaires de classe qui souhaitent partager leur apprentissage et leurs pratiques exemplaires;
- faciliter l'échange de connaissances.

Nous vous demandons de partager avec le personnel enseignant les renseignements concernant cette occasion d'apprentissage professionnel. Un dépliant au sujet du PALPE a été envoyé à toutes les écoles de l'Ontario pour promouvoir le programme. Les enseignantes et enseignants intéressés sont invités à présenter une proposition de projet pour le PALPE 2010-2011 d'ici le 13 novembre 2009.

Les propositions seront étudiées au niveau du conseil et de la province. La mise en oeuvre des projets du PALPE 2010-2011 aura lieu entre le mai 2010 et mai 2011.

Processus de demande et échéances

Les lignes directrices du PALPE 2010-2011 ainsi que les formulaires de demande sont disponibles sur la page Web du Programme à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/develop.html>.

Les enseignantes et enseignants, seuls ou en équipes qui peuvent comprendre d'autres intervenantes et intervenants en éducation (p. ex. des aides-enseignantes ou aides-enseignants), présentent leur demande en complétant le formulaire de proposition de projet approprié. La directrice ou le directeur du demandeur (ou les directrices ou directeurs s'il s'agit d'un groupe formé de personnes de plusieurs écoles) déclare qu'elle ou il est au courant de la proposition en signant le formulaire de proposition de projet (cette déclaration ne signifie pas que la directrice ou le directeur appuie la proposition).

L'enseignante ou l'enseignant (ou le groupe) transmet la proposition de projet à la directrice ou au directeur de l'éducation du conseil d'ici le **13 novembre 2009**.

Rôle des conseils scolaires et des écoles provinciales

Toutes les propositions de projet sont présentées à la directrice ou au directeur de l'éducation du conseil. Le conseil scolaire désirera peut-être avoir recours au comité qu'il a créé l'an dernier à cette fin ou établir un nouveau comité composé de membres du personnel du conseil (p. ex. surintendante ou surintendant, personnel enseignant chevronné et direction d'école) ainsi que de représentantes et représentants des associations d'enseignantes et enseignants. Ce comité étudiera et sélectionnera deux propositions conformes aux critères de sélections des lignes directrices du PALPE 2010-2011.

Sélection finale

La sélection finale des projets qui seront financés relève du Comité d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (CALPE) qui est présidé par le ministère de l'Éducation.

Lorsque le comité d'examen du conseil a sélectionné les deux propositions qu'il souhaite recommander au CALPE, il doit suivre les étapes suivantes :

Étape 1 :

- Envoyer les deux propositions recommandées, ainsi qu'une photocopie des sections 1 et 2 de toutes les autres propositions, au plus tard le **11 décembre 2009**, au :
Ministère de l'Éducation
Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement
900, rue Bay
13^e étage, Édifice Mowat
Toronto, Ontario, M7A 1L2
- Envoyer une lettre de remerciement aux demandeurs selon le modèle fourni en pièce jointe.

Étape 2 :

- Si un projet de votre conseil est sélectionné par le CALPE, vous en serez informé en février 2010. Vous devrez alors créer un compte pour le projet sélectionné (un supplément représentant 10 % du budget du projet servira à la gestion du compte par le conseil) et gérer les dépenses du compte conformément aux politiques du conseil.

Étape 3 :

- Faciliter la participation du personnel choisi à la séance de formation *Compétences en leadership pour les titulaires de classe*, qui aura lieu les **6 et 7 mai 2010**. Veuillez noter que le ministère de l'Éducation remboursera les frais de suppléance et les coûts d'hébergement et de déplacement liés à cette formation.

Étape 4 :

- Le personnel enseignant participant doit compléter le *PALPE : Gabarit du rapport final du personnel enseignant participant* et le retourner à la directrice ou au directeur de l'éducation du conseil d'ici le **30 juin 2011**.
- Le conseil devra compléter le *PALPE : Gabarit du rapport final du conseil* et le retourner au ministère de l'Éducation, Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement, d'ici le **29 juillet 2011** accompagné du *PALPE : Gabarit du rapport final du personnel enseignant participant*.

Étape 5 :

- Faciliter la participation du personnel choisi au colloque *PALPE : Partage du savoir*, qui aura lieu en **novembre 2011**. Veuillez noter que le ministère de l'Éducation remboursera les frais de suppléance et les coûts d'hébergement et de déplacement liés à cette formation.

Pour de plus amples renseignements sur le rôle du conseil dans le PALPE, veuillez communiquer avec Camille Chénier, conseillère principale en politiques du ministère de l'Éducation, au 416 325-1074 ou à camille.chenier@ontario.ca.

Nous nous réjouissons de travailler de nouveau en partenariat avec vous et votre personnel dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme passionnant.

(copie originale signée par)

Paul Anthony

c. c. Associations du personnel enseignant
Associations des directions d'école
Associations des agentes et agents de supervision
Chefs des bureaux régionaux
Adjointe administrative ou adjoint administratif de la directrice ou du directeur du conseil

p. j.